

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009 À 18:30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy sous la présidence du maire M. Fabien Morin.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance extraordinaire à 18:40 heures.

Nous tenons à mentionner que l'Avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article no. 152, c.m. à tous les membres du conseil.

2009-10-203 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation de la soumission pour les travaux « Réhabilitation du puits »**
- 4. Travaux de réaménagement du puits à l'intérieur du bâtiment**
- 7. Période de questions**
- 8. Levée de la séance extraordinaire**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit approuvé et adopté avec un ajout pour le projet de développement de monsieur Sébastien Loubier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-10-204 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX – RÉHABILITATION DU PUIITS :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la taxe d'accise; le Groupe LNA Laforest Nova Aqua a été en appels d'offre pour la réhabilitation du puits;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions sur trois invitations:

- F. Lapointe et Fils Inc. : 24,920\$ avant taxes
- R.J. Lévesque et fils Ltée : 13,900\$ avant taxes
- J.M. Massé et fils inc. : aucune soumission

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie R.J. Lévesque et fils Ltée au montant de 13,900\$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le contrat pour la réhabilitation du puits soit accordé à R.J. Lévesque et fils Ltée pour la somme de 13,900\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-10-205 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU Puits À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT :

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune soumission pour le réaménagement du puits à l'intérieur du bâtiment;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** les travaux de réaménagement à l'intérieur du bâtiment soient faits en régie et que les contrats soient donnés de gré à gré tant que les prix sont à l'intérieur des estimations et plus bas que 25,000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-10-206 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR SÉBASTIEN LOUBIER :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de juin le conseil avait adopté une résolution no. 2009-06-124 concernant l'implantation d'une rue à partir de la rue Desruisseaux ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Loubier a changé le tracé de la future rue, que les démarches avec le Ministère de l'Environnement ont été faites et que les plans du projet ne contreviennent à aucun de nos règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte le plan du projet de monsieur Sébastien Loubier tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune

2009-09-207 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE,** la séance extraordinaire soit levée à 18h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire